

## Communication financière : résultats semestriels au 30 Juin 2016

Le Conseil d'Administration de la société Aluminium du Maroc s'est réuni en date du 20 Septembre 2016 sous la Présidence de Monsieur Mohammed Jawad SQALLI afin d'examiner l'activité et d'arrêté les comptes au 30 Juin 2016.

### Chiffre d'Affaires

402 Mdhs, +2%

Le Chiffre d'Affaires Aluminium du Maroc s'est légèrement apprécié au premier semestre 2016 en comparaison à l'année précédente. L'activité progresse de 8% tirée par de bonnes réalisations à l'export.

### Résultat Courant

43 Mdhs, +54%

Les bonnes performances de l'activité combinées à une gestion rigoureuse des charges et à la nette appréciation des résultats financiers permettent d'afficher une progression du résultat courant de 54% par rapport à l'année précédente (27,9 Mdhs).

Comme annoncé lors de la conférence de presse du 21 Juin 2016, Aluminium du Maroc a été victime d'une escroquerie au changement de relevé d'identité bancaire portant sur un montant de 49,6 Mdhs. Une plainte a été déposée, et une enquête est en cours. La société a également pris les mesures nécessaires de renforcement des dispositifs de contrôle interne afin que ce type d'évènement ne puisse plus se reproduire.

Par mesure de prudence et conformément aux principes comptables, le Conseil a décidé de comptabiliser une écriture de charges non courantes à hauteur du préjudice au 30 Juin 2016.

### Résultat Net Corrigé

30,4 Mdhs, +51%

### Résultat Net Comptable

-8,6 Mdhs

Le Résultat Net corrigé de l'écriture des charges non courantes s'établit à 30,4 Mdhs et affiche une progression de 51% par rapport à l'année précédente (20,1 Mdhs), traduisant les bonnes performances de l'activité. Le Résultat Net Comptable s'établit à -8,6 Mdhs au 30 Juin 2016, intégrant dans les comptes l'intégralité du préjudice subi.

Le Conseil indique que les perspectives de fin d'année sont positives, justifiées par un carnet de commande fourni. Le Conseil rappelle que l'entreprise dispose de réserves distribuables, qui permettraient de ne pas impacter la politique de distribution de dividendes.